

## Projet de centre de valorisation organique et énergétique d'Ivry-Paris XIII

### Compte-rendu du premier atelier sur la Charte de qualité environnementale du 28 avril 2011 (17h50-19h30)

#### Présents :

Mr Guihéneuf	Garant de la concertation	
Mr BORDE	Directeur de cabinet du Président	SYCTOM
Mr LABROUCHE	Directeur général des services	SYCTOM
Mme BOUX	Directrice Générale Adjointe	SYCTOM
Mme MENSEAU	Directrice de la communication	SYCTOM
Mr FOURNET	Directeur du projet Ivry	SYCTOM
Mr COUTART	Directeur général des services techniques	SYCTOM
Mr ABDOULAZIZE	Direction du projet Ivry	SYCTOM
Mr. ILZIZINE	Adjoint au directeur de projet Ivry	SYCTOM
Mr STAMPFLER	Chargé de mission	Ville d'Ivry-sur-Seine
Mr CATELAN	Adjoint au Maire	Paris 13 <sup>e</sup> Arrond.
Mme GUGLIELMETTI	Direction des services de l'environnement et de l'assainissement	Conseil général du Val-de-Marne
Mme LOICHOT	Elue de la ville d'Ivry, déléguée à l'éco-quartier	Ville d'Ivry
Mme SPIRO	Elue déléguée au quartier Ivry-Port	Ville d'Ivry
Mr BERTON		Association « Tam Tam »
Mme EINHORN		Association « ADA 13 »
Mr GALLAIRE		Association « ADA 13 »

Prochaine échéance : 19 mai 2011, deuxième atelier sur la Charte de qualité environnementale  
- 17h30, salle de réunion du SYCTOM, centre Ivry Paris XIII, 43 rue Bruneseau 75013 -

## 1. Introduction

Le garant ouvre la réunion en annonçant qu'elle correspond à l'entrée dans la seconde phase de la concertation. Les deux objectifs principaux de cette phase sont de discuter de la Charte de qualité environnementale, dont la réunion de ce jour est l'objet, et de permettre une information des partenaires et des publics sur le préprogramme, à l'issue de la première phase. Cette deuxième phase est prévue pour se terminer à la fin du mois de juin.

Concernant l'ordre du jour, le garant présente comme objectif de rassembler des propositions, précisant que les participants seront invités à faire des propositions et des objections aux éléments que le SYCTOM va présenter. Il rappelle que des éléments concernant la charte ont déjà été formulés au cours de la réunion du 18 novembre 2010, et que des regroupements seront nécessairement à faire.

Il informe les participants de l'existence d'un courrier envoyé par le Collectif 3R au président du SYCTOM, manifestant leur souhait de se retirer du processus de concertation. Le collectif 3R souhaite cependant être associé au Comité de surveillance et aux autres instances de contrôle qui pourraient être mises en place. Mme CONNAN, présidente de l'association « Passerelles » et membre du collectif C3R, a envoyé un autre courrier, dans lequel elle regrette qu'il n'y ait pas de scientifique dans le Comité de surveillance proposé par le SYCTOM pour le suivi du centre Ivry-Paris XIII. Le garant souligne que ce point devra être discuté.

Mr BORDE, Directeur de cabinet du Président, souhaite préciser que le président du SYCTOM apportera une réponse à ce courrier. Il estime surprenant que C3R fasse état d'un avis sur la réunion de ce soir sans être présent.

Le garant souligne que cette absence n'enlève rien à la qualité de la proposition émise par Mme CONNAN.

## 2. Présentation des 12 thèmes de la Charte

M. FOURNET, Directeur du projet Ivry, commence la présentation des principaux éléments de la Charte de qualité environnementale, dont cette réunion est la première séance d'échange. La seconde aura lieu le 19 mai 2011.

Il s'agit de deux temps différents :

- 1) La première réunion vise à analyser les grands thèmes de la charte. Un document a été envoyé aux participants en amont de la réunion afin que chacun puisse y réfléchir.
- 2) Un document complet sera rédigé à la suite de la première séance et communiqué environ une semaine avant la seconde réunion, c'est-à-dire aux alentours du 12 mai. Le document reprendra l'ensemble des échanges et présentera la trame complète de la Charte, qui sera ensuite soumise aux instances signataires.

Note : M. FOURNET prend appui sur un tableau projeté sur écran, intitulé « Concertation sur le projet Ivry-Paris 13, 1er atelier sur la charte de qualité environnementale »

M. FOURNET rappelle que la charte est un document que le SYCTOM élabore pour chacun de ses projets. La première a été élaborée pour l'usine d'Isséane à Issy-les-Moulineaux. Les chartes visent à donner une structure de surveillance pour le chantier de réalisation et l'exploitation d'un nouveau centre, il s'agit d'un document permettant de préciser les engagements du SYCTOM et les outils de suivi.

Dans le cas d'Ivry, la charte sera un peu différente : elle démarrerait non pas par le chantier de réalisation du nouveau centre Ivry-Paris XIII mais par l'exploitation du centre existant. L'idée est de la mettre en application au plus tôt, pour que dès 2012 le comité de surveillance puisse se réunir, et que les indicateurs de la charte soient opérationnels. Elle s'appliquera donc à toutes les étapes suivantes :

- Exploitation du centre existant
- Le chantier de réalisation des nouvelles installations d'incinération
- La déconstruction du centre existant
- Le chantier de réalisation des installations de tri-méthanisation
- La mise en route en 2023 de centre de valorisation organique et énergétique Ivry-Paris XIII
- Jusqu'à la déconstruction de ce nouveau centre Ivry-Paris XIII

Les sujets méritant de faire l'objet d'échanges ont été regroupés en 12 thèmes :

#### 1) Le suivi de la charte

Le principe est de créer deux instances spécifiques afin de vérifier la bonne application des objectifs et mesures inscrits dans la charte de qualité environnementale.

Il s'agira de suivre tous les engagements de la charte avec les deux instances que sont les Sentinelles et le comité de surveillance. Des tableaux de bord seront mis à jour entre chaque réunion de ces instances.

La charte sera jointe au cahier des charges du futur constructeur/exploitant du centre Ivry-Paris XIII afin que l'ensemble des moyens nécessaires au respect des engagements de cette charte, notamment sur les plans de la maîtrise des nuisances et impacts du chantier, soient prévus et intégrés dans l'offre du prestataire qui sera désigné par le SYCTOM.

#### 2) La composition et les missions du comité de surveillance

Le comité de surveillance pourrait être composé des instances suivantes :

- SYCTOM
- Elus d'Ivry et du 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris
- Associations
- Différents services de l'Etat
- Conseil général
- Conseil régional
- Exploitant du centre Ivry-Paris XIII

Sa mission sera de suivre le centre actuel et futur et de veiller au respect des engagements pris dans la charte de qualité environnementale.

Remarques des participants

Mme SPIRO, élue de la ville d'Ivry déléguée au quartier Ivry-Port, rapporte qu'en accord avec le maire d'Ivry, elle estime intéressant de prévoir un scientifique dans le comité de surveillance. En 2003, lors des premières consultations à Ivry, des scientifiques avaient été missionnés. Elle estime également qu'une place pourrait être donnée à la ville de Charenton, qui se plaint des fumées de l'usine.

Mme LOICHOT, élue de la ville d'Ivry, déléguée à l'éco-quartier, souligne que l'entreprise ayant mis au point une charte environnementale n'est pas détachée du territoire dans lequel elle s'inscrit, qu'elle est dans une ville qui a elle-même ses chartes...C'est le cas pour Ivry. Elle demande si le 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris possède également de telles chartes. A Ivry, la ville élabore actuellement plusieurs chartes, dont celle de l'éco quartier, des espaces publics...il y a également un PLU. Elle trouve étonnant de proposer une telle charte, qui lui semble être hors-sol, une charte qui n'est pas de construire en regard du PLU, prenant ainsi le risque de pouvoir être contradictoire...

Concernant l'intégration de scientifiques dans le comité de surveillance, elle dit être favorable à ce que la demande du Collectif 3R soit prise en compte. Elle estime qu'il faut des scientifiques ayant des avis contradictoires, car les deux scientifiques dont a parlé Mme SPIRO avaient alors assuré que l'usine ne produisait aucune dioxine.

Le garant rappelle que cet élément a été évoqué également lors de l'atelier de novembre 2010.

Mr CATELAN, adjoint au maire du 13<sup>e</sup> arrondissement, répond à la question de Mme LOICHOT concernant les chartes environnementales. Il rappelle qu'à Paris, il existe une distinction de compétences entre les maires d'arrondissement et celui de Paris. Tout ce qui concerne les chartes relève de l'Hôtel-de-Ville. Il précise qu'il existe effectivement une charte environnementale parisienne. Concernant l'arrondissement lui-même, il rappelle l'existence d'un éco-quartier en chantier actuellement, celui de la ZAC Rungis.

Mr BORDE souhaite préciser en direction de Mme LOICHOT que le SYCTOM n'est pas une entreprise. La Ville d'Ivry est adhérente à la collectivité territoriale qu'est le SYCTOM. Les relations entre le SYCTOM et la Ville d'Ivry sont celles de deux collectivités territoriales qui travaillent ensemble.

Mme LOICHOT rappelle que sa question concernait plus précisément la conformité des chartes entre elles.

Mr FOURNET précise que l'outil mis en place permet aux partenaires d'accompagner la vie du centre, de contrôler son impact sur le territoire. Les Sentinelles permettront de relayer l'ensemble de ces questions. La charte est un outil de travail entre le SYCTOM et les partenaires locaux, elle n'a pas vocation à définir des objectifs concernant le PLU. Néanmoins, la charte peut être amendée sur des points en relation avec des problématiques propre à la ville.

Mme LOICHOT estime que la démarche pourrait être inversée, que ce soit le SYCTOM qui prenne connaissance des documents locaux, et que sa charte s'y conforme.

Mr FOURNET précise que la charte du SYCTOM est un document très particulier car portant sur un outil industriel. L'activité industrielle de traitement des déchets ménagers a des impacts particuliers

qui méritent un focus particulier selon les spécificités propres à cette activité industrielle. Le projet de charte sera communiqué à la commune qui pourra vérifier la cohérence avec ses propres documents

Le garant estime qu'il serait important d'entrer à présent dans les détails de la charte.

Mr BERTON, de l'association Tam-Tam, soutient la proposition d'intégrer un scientifique au comité de surveillance, pour avoir un regard extérieur, indépendant sur la charte. Il estime que le scientifique pourrait également faire bénéficier durant tout le processus de ses connaissances plus larges sur des domaines comme les rejets dans l'air.

Mr FOURNET répond qu'il sera nécessaire de réfléchir au type de scientifique à qui l'on souhaite assigner ce rôle, et préciser ce qui est entendu par « contradictoire ». Qui va garantir l'indépendance du scientifique ? Il faudra préciser le type de scientifiques. Il se dit preneur de propositions.

Mme GUGLIELMETTI, de la Direction des services de l'environnement et de l'assainissement au Conseil général du Val-de-Marne, insiste sur l'importance de la notion d'indépendance. Un scientifique porte en plus de ses connaissances la notion d'indépendance, qui est également importante.

Le garant demande si le souci exprimé envers l'indépendance des scientifiques revient bien à un souci d'éviter tout conflit d'intérêt, ce qui est confirmé par plusieurs participants.

Mr BERTON propose que le comité scientifique soit choisi comme l'a été le garant, par les partenaires sur proposition du SYCTOM.

Le garant entend élargir la question, en interrogeant le SYCTOM sur les moyens de garantir la légitimité du comité scientifique. Plusieurs critères ont été énoncés : l'indépendance, la compétence, être validé par les partenaires...La question est de savoir comment construire la légitimité de ce comité.

Mme LOICHOT estime que les associations doivent faire partie du comité de surveillance.

Mme EINHORN, d'ADA 13, souhaite que soit précisée la place respective des différents partenaires, celle des scientifiques par exemple.

### 3) Les modalités de fonctionnement du comité de surveillance

Mr FOURNET présente les modalités de fonctionnement de ce comité, qui pourrait se réunir tous les 3 à 6 mois en phase de chantier, et tous les 6 mois à un an en phase d'exploitation. Il précise que la CLIS se réunira par ailleurs chaque année, que le comité ne la remplace pas.

### 4) La composition et les missions des Sentinelles

M. FOURNET présente le principe de composition des Sentinelles. Il s'agit de réunir à travers cette instance des habitants et salariés situés à proximité du centre.

Le principe de composition de cette instance sera le suivant :

- Appel à candidature par les deux mairies ;
- Sur la base du volontariat ;
- Un nombre limité à 20 personnes (Ivry et 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris) ;
- Un engagement dans la durée. Mr FOURNET estime qu'il faut des personnes pouvant s'engager sur la durée, en phase d'exploitation et de chantier.

Leurs missions seront d'observer le site d'Ivry-Paris XIII durant ses différentes phases et suivre, à partir d'indicateurs environnementaux (impact visuel, circulation, stationnement, propreté, déchets, bruit et vibrations, eau, odeurs, poussières), ses impacts éventuels sur la ville et ses habitants.

#### 5) Les modalités de fonctionnement des Sentinelles

Mr FOURNET précise que des réunions trimestrielles en période de chantier puis tous les 6 mois en phase d'exploitation sont envisagées. Leur travail sera basé sur les indicateurs de suivi.

#### Remarques des participants

Mr GALLAIRE, d'ADA 13, souhaite alerter le SYCTOM concernant la composition des Sentinelles. Il pense qu'il serait utile de prévoir que leur composition soit révisée à l'avenir, car dans quelques années toute la zone de Paris Rive Gauche commencera à être habitée et à accueillir des salariés, et il faudra bien leur faire une place dans les Sentinelles.

Mme LOICHOT rappelle que lors du débat public de 2009, elle était opposée à la mise en place des Sentinelles, car celles-ci sont choisies par les mairies qui sont favorables au projet, et donc les Sentinelles sont sujettes à caution. Il faudrait qu'une partie soit sélectionnée par les associations indépendantes, sinon elle estime qu'il s'agira de personnes très proches des mairies. Elle demande une pluralité des Sentinelles.

Mme SPIRO précise que le Maire d'Ivry lui a demandé de travailler sur la composition des Sentinelles. Elle rapporte que la Ville s'est réunie une fois avec la mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris, précisant que parmi les 10 personnes dont le choix revient à Ivry, 5 seraient issues du quartier d'Ivry-Port ou riveraines de ce quartier et 5 travaillant dans le quartier, et que ces personnes ne sont donc pas forcément inféodées à la ville d'Ivry. Elle précise également qu'elle a interpellé deux associations : Passerelles et A suivre, estimant qu'il serait intéressant qu'elles fassent partie des Sentinelles.

Mr BERTON demande si le comité de surveillance ne pourrait pas être chargé de valider les candidatures des Sentinelles, de valider le processus de choix, pour que les partenaires se mettent d'accord sur le processus.

Le garant interroge le SYCTOM concernant les remontées d'information : se font-elles au cours des réunions ?

Mme MENSEAU, Directrice de la communication au SYCTOM, répond en se basant sur l'expérience d'Isséane, qui a été la première opportunité de constituer un groupe de sentinelles. A sa

connaissance, il n'y a pas eu de processus de validation, tous les volontaires ayant été intégrés. Concernant le mode de fonctionnement, elle rapporte qu'une réunion trimestrielle avait lieu pendant la phase de construction et de chantier. Depuis la mise en service, les réunions sont devenues semestrielles, à la demande du groupe. Certains membres des Sentinelles sont présents depuis le début de l'expérience (été 2003). De nouvelles personnes ont également intégré le groupe. Le SYCTOM leur avait proposé que les réunions en phase d'exploitation aient lieu de façon annuelle, les Sentinelles ont demandé à en avoir plus souvent. Les réunions sont organisées de façon formelle, avec une invitation et un compte-rendu diffusé à tous. Entre les réunions, la remontée d'information est plus informelle, par le biais d'appels téléphoniques, de mails via la personne référent (en l'occurrence pour Isséane : Mr SEGUIN). Le référent centralise les remarques sur les nuisances ressenties ou les questionnements. Les réponses aux questions posées individuellement sont transmises à toutes les Sentinelles. Le groupe transmet des informations sur les nuisances qu'il a pu recueillir auprès de son entourage. Les Sentinelles ont également souhaité se tenir informées du projet, pour être un relais local sans avoir à faire appel systématiquement au SYCTOM.

Mr BERTON réagit sur l'intervalle proposé entre les réunions, estimant que le rythme proposé de 3 à 6 mois est imprécis, 6 mois étant un intervalle trop important.

Mr FOURNET lui répond que ce rythme reste à définir en fonction du chantier qui est lui-même à définir. Les réunions peuvent avoir lieu tous les trois mois dans certaines périodes et tous les six mois dans les périodes où l'activité du chantier est plus calme. L'idée est de se caler sur le rythme du chantier. Quand le prestataire sera désigné, le calage pourra être fait et un rythme de réunions pourra être défini pour les trois ou quatre premières années. Mr FOURNET rappelle qu'il s'agit d'un chantier long, censé durer 8 ans.

Mr GALLAIRE demande à ce que ne soit pas oublié le fait que la période de mise en route de l'usine doit être suivie autant voire davantage que la période de chantier.

Mr FOURNET répond que cette période de mise en route fait partie de ce qui est appelé la phase chantier.

Le suivi du centre actuel

#### 6) Les nouvelles modalités de suivi du centre actuel

L'objectif est de soumettre la charte aux élus en juin, pour qu'elle soit mise en place le plus vite possible.

Le SYCTOM propose, pour le site actuellement en exploitation :

- La mise en place dès maintenant du Comité de Surveillance et des Sentinelles. Pour les Sentinelles, dès que le groupe sera complet, une réunion de lancement sera organisée.
- La mise en place de permanences téléphoniques sur place (rendez-vous) par l'exploitant, afin d'instaurer un lien direct avec les riverains. Ceux-ci pourront demander à visiter le centre sur un aspect qui leur aura posé question.
- Le système de questions / réponses par mail est déjà mis en place sur le site Internet du SYCTOM.

## 7) Les indicateurs de suivi

Le principe est d'élaborer quatre tableaux de bord afin de faciliter le suivi du centre de traitement :

- Un tableau de bord « rejets » (rejets en Seine, rejets en réseaux d'assainissements, rejets gazeux)
- Un tableau de bord « nuisances » (trafic, bruit, odeurs et autres nuisances susceptibles d'être engendrées par l'activité du centre). Il sera constitué d'indicateurs pertinents pour mesurer ces nuisances (mesures sonométriques, jury de nez, ...), de seuils à ne pas dépasser et de mesures correctrices le cas échéant ;
- Un tableau de bord « déchets » avec les entrées de chaque type de déchets traités, les sorties (REFIOM - Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères, mâchefers ...) et la gestion des déchets générés par l'installation (déchets des activités de bureau, déchets issus de la maintenance du site...);
- Un tableau de bord « consommation » pour connaître et suivre les dépenses de fluides engagées pour le fonctionnement du centre (gaz, eau...)

### Remarques des participants

Mme GUGLIELMETTI, de la Direction des services de l'environnement et de l'assainissement au Conseil général du Val-de-Marne, demande quand et comment sont établis les indicateurs.

Mr FOURNET lui répond que les données sont consolidées entre chaque réunion. Déjà actuellement, ces données sont consolidées pour chaque CLIS, afin de paraître dans le dossier d'information du public. Ces tableaux viendraient en complément de ce qui se fait pour la CLIS, proposant une information plus locale et plus régulière, avec des indicateurs allant au-delà de ce qui se fait pour les CLIS.

Le garant demande quel aspect prendra ce qui est appelé tableau de bord.

Mme MENSEAU, Directrice de la communication au SYCTOM, répond qu'à Isséane, les indicateurs étaient projetés en réunion, sous la forme de graphiques et d'illustration des rejets atmosphériques, polluant par polluant. L'information est très détaillée.

[Elle accompagne son propos d'une projection proposé lors de ces réunions pour Isséane].

L'ensemble des informations communiquées correspond aux indicateurs. Ils sont de tous ordres : les chiffres relatifs à la substitution de péniches aux camions, le traitement des déchets matière par matière, ce qui entre au centre de tri, la production de chaleur, la production d'électricité avec l'autoconsommation par le centre...La présentation est ensuite mise en ligne sur le site Internet. Le premier public de cette présentation est le comité de Surveillance, puis les Sentinelles.

Les indicateurs sont également liés à l'information : le nombre de questions ou de remarques reçus sur les registres, le site Internet et par mail, le nombre de visiteurs venus sur le site et sur le centre...Ce sont des données qui ne sont pas transmises lors des CLIS.

Mme LOICHOT demande si le détail des rejets est présenté.

Mme MENSEAU lui indique le détail dans le tableau projeté.

Mme LOICHOT rappelle avoir regretté lors du Débat public la différence entre les données transmises par la CLIS et celles transmises par le SYCTOM. Elle avait l'impression que les résultats n'étaient pas

les mêmes. Elle rappelle avoir également demandé que les membres de la CLIS bénéficient de formations. Elle estime que le problème est que les chiffres de la CLIS et ceux du SYCTOM n'ont pas les mêmes unités, elle demande à ce qu'il soit plus aisé de se retrouver dans ces chiffres.

Mme MENSEAU lui répond que les chiffres donnés par le SYCTOM sont identiques à ceux du dossier d'information du public traité dans la CLIS. Ces chiffres sont issus du contrôle continu mené par les exploitants et sont mis en ligne sur les sites Internet des exploitants et le site du SYCTOM. Mme MENSEAU précise toutefois que d'autres contrôles sont réalisés périodiquement par le SYCTOM sur ses sites, au moyen d'organismes agréés par l'Etat en plus des contrôles en continu effectués par les exploitants. Ces contrôles périodiques donnent par conséquent lieu à une autre présentation qui ne peut être comparée à la présentation qui est faite pour les contrôles en continu.

Le garant rappelle que Mr LOPEZ avait attiré l'attention du SYCTOM sur certains polluants (dioxines bromées, non bromées...). Il rappelle que cette remarque mérite attention. La formation des sentinelles avait également été évoquée lors de la réunion de novembre.

Il est précisé que ce volet formation sera prévu comme à ISSEANE (D Fournet, V Menseau)

Le suivi du chantier

Le chantier comprendra plusieurs phases principales :

- La construction d'une nouvelle unité d'incinération,
- La déconstruction de l'ancienne unité d'incinération
- La construction de la nouvelle unité de tri-méthanisation

8) Les mesures pour minimiser les nuisances du chantier

Mr FOURNET présente les différentes mesures :

Pour les nuisances sonores :

- Respect des horaires de chantier en semaine et interdiction de travailler les samedis, dimanches et jours fériés (sauf dérogation exceptionnelle) ;
- Utilisation des engins et matériels les plus bruyants dans les mêmes créneaux horaires et dans les lieux les plus éloignés des limites du chantier ;
- Gestion du trafic et des horaires de livraison du chantier.

Pour la qualité de l'air et les nuisances olfactives :

- Arrosage des sols poussiéreux ;
- Nettoyage quotidien des voiries et du chantier ;
- Zone de lavage des roues en sortie de chantier.

Pour la gestion des déchets de chantier :

- Usage préférentiel des transports alternatifs pour le transport et l'évacuation des matériaux (accès au fleuve ou au fer) ;
- Tri des déchets de chantier (en phase de déconstruction et de construction) ;
- Coordination des schémas de circulation avec les autres maîtres d'ouvrage, en particulier le secteur de Masséna-Bruneseau, qui sera simultanément avec celui du centre d'Ivry-Paris XIII. Des travaux sont également prévus par la Ville d'Ivry, pouvant rendre nécessaire la coordination de la gestion des flux.

Mme GUGLIELMETTI, de la Direction des services de l'environnement et de l'assainissement au Conseil général du Val-de-Marne, demande s'il n'y a pas d'indicateurs de suivi du chantier.

Mr FOURNET lui répond par l'affirmative, précisant qu'ils ne sont pas détaillés ici.

Mme GUGLIELMETTI souhaite attirer l'attention sur le nombre de chantiers existant dans ce secteur géographique restreint, estimant que le contexte de chantier sera particulier. La question des poussières notamment risque de poser problème. Il faut savoir qu'il y a un plan particules dans le département, également au niveau régional. Il faut prévoir la surveillance de l'environnement. Sur ce point, c'est au SYCTOM ainsi qu'aux autres collectivités qu'elle s'adresse. Il y a un effet d'accumulation de chantiers. On peut avoir une difficulté supplémentaire liée à ce contexte exceptionnel.

Mr GALLAIRE estime qu'une notion importante est celle de la phase de déconstruction, qui va produire des particules (amiante, suie) et des produits de déconstruction (ferrailles).

Mr FOURNET approuve, estimant que la phase de déconstruction est importante. Il explique qu'il y a des obligations légales liées à cette période, concernant notamment l'expertise du site sur les produits dangereux (amiante, plomb). Quand de tels produits sont présents sur le site, celui-ci est confiné et les travailleurs bénéficient de protections particulières. Un processus qualitatif est mis en place, avec la protection de l'environnement.

Mr GALLAIRE précise qu'il souhaitait attirer l'attention sur le fait que le terme générique de chantier inclue la phase de déconstruction qui est une étape importante. La charte doit faire apparaître cette phase de façon explicite.

Mr BERTON considère que l'aspect déconstruction n'est pas présent de façon significative dans la charte, avec son corollaire le recyclage des matériaux. Il ne les voit pas apparaître dans le tableau présenté.

Mr FOURNET explique que toute phase de construction et de déconstruction fera l'objet de tri sélectif. La déconstruction est un terme signifiant démontage de l'usine en vu de ces opérations de tri-recyclage, permettant d'ailleurs une valorisation financière, puisque les matériaux peuvent être réemployés. Des précisions pourront être effectivement apportées.

#### 9) L'information du public pendant le chantier

Mr FOURNET présente la proposition du SYCTOM concernant plusieurs moyens d'information et d'expression :

- Le site Internet du SYCTOM avec des pages spécifiques consacrées au projet Ivry-Paris XIII et un espace questions et observations
- Des panneaux de chantier
- La mise en place d'un espace information in situ, permettant que le chantier soit compris par le public
- Des permanences téléphoniques et sur place (sur rendez-vous)
- Des visites du chantier
- Des registres d'observations en mairies.

#### 10) La démarche de Haute Qualité Artistique et Culturelle (HQAC) pour le chantier

Mr FOURNET présente la démarche HQAC, qui est une démarche suivie par Ivry sur son territoire pour des projets d'aménagement. Le SYCTOM est en discussion avec Ivry, pour voir comment développer ce point. L'idée est d'intégrer un aspect artistique et culturel, avoir un point d'accueil à vocation artistique et culturelle pour compléter la démarche technique du projet sur l'histoire du site, avec des explications et des expressions artistiques d'écoles et d'artistes qui produiraient des œuvres. Le SYCTOM va réfléchir pour voir comment associer cette démarche au projet. Une étude préalable sera faite, il faudra voir comment dérouler ce processus. Un budget lui sera alloué.

Mme LOICHOT estime que la première phase de l'expérience HQAC sur la TRANS305 a été très intéressante, en faisant du lieu un espace de rencontre pour les associations, les jeunes, les gens du quartier, les passants...Elle a trouvé qu'il était intéressant de raconter l'histoire, de créer un rapport entre l'art et les travaux. Cela a également permis d'amener les ouvriers au CREDAC (centre d'art contemporain d'Ivry). Mais elle estime que la démarche est très chère.

Mr Berton estime la proposition HQAC peut être intéressante si elle permet d'aller à la rencontre des populations et de favoriser la connaissance du projet. Travailler avec les écoles peut être profitable.

Mr FOURNET précise que le SYCTOM offre déjà la possibilité aux écoles de visiter ses centres.

Le suivi du futur centre

#### 11) Les analyses complémentaires proposées au comité de surveillance pour suivre le nouveau centre.

Le SYCTOM réalise actuellement quatre contrôles des rejets atmosphériques du centre Ivry-Paris XIII en plus des contrôles continus réalisés par l'exploitant. Le SYCTOM a proposé de déléguer la réalisation d'un de ces 4 contrôles par le SYCTOM à une instance extérieure avec un budget alloué par le SYCTOM. C'est une proposition qui avait déjà été faite par le SYCTOM mais qui reste à développer car pour le moment aucun retour n'a été exprimé sur la volonté de prendre en charge ce contrôle. L'information et le dialogue avec la population

Mr FOURNET explique qu'un dialogue avec la population sera assuré dans la durée par le biais de différents éléments :

- Un espace information ;
- Un circuit de visite ;
- Une journée porte ouverte tous les ans ;
- La poursuite du travail du comité de surveillance et des sentinelles ;
- Des panneaux d'information avec un certain nombre d'indicateurs de fonctionnement du site ;
- Une information via le journal et le site Internet du SYCTOM ;
- Des permanences téléphoniques et sur place (sur rendez-vous) par l'exploitant ;
- La mise à disposition d'un registre d'observations à la mairie d'Ivry-sur-Seine ;
- une page de dialogue sur le site Internet du SYCTOM.

Mr FOURNET précise qu'il retient la proposition de Mr GALLAIRE concernant l'évolution de la composition des Sentinelles selon l'évolution du territoire. L'élément le plus nouveau de ces propositions est la proposition de panneaux d'information.

Mr BERTON demande des éclaircissements concernant la visibilité de l'information. Il propose de projeter des images sur l'usine, comme cela avait été fait durant la semaine européenne de réduction des déchets. Une image pourrait être projetée, informant de la tenue du chantier et renvoyant au site Internet pour plus d'information. Cela peut-être complémentaire.

Mr FOURNET lui fait remarquer que durant la phase du chantier, projeter des images sur l'usine pourra s'avérer complexe.

Mr BERTON reprend sa proposition, en précisant qu'il estime intéressante l'idée de projeter quelque chose sur la façade pour faire de la communication, pensant que ce vecteur peut être utilisé de façon moins ponctuelle.

Mr FOURNET répond que l'information est la vocation des panneaux, qui ne seront pas statiques.

Mr BERTON signale la faible visibilité de panneaux qui se situeraient uniquement aux abords de l'usine. Aussi il propose que soient installés, à demeure, des panneaux d'information sur la future Allée Paris-Ivry, car cet axe dédié au mode de déplacement doux sera l'axe majeur de passage des habitants et usagers de la zone d'aménagement environnant l'usine.

Mme HEINHORN soulève la question de ceux qui n'ont pas accès à internet et qui se questionnent.

Mr FOURNET répond que l'idée est d'informer les passants sur les principaux indicateurs.

Mr BERTON demande qu'un nom soit choisi pour le comité : s'agit-il d'un comité de suivi ou bien d'un comité de surveillance ? Il dit préférer le terme Comité de suivi. L'appellation comité de suivi est donc retenue.

Mr FOURNET annonce la seconde réunion, qui se tiendra le 19 mai 2011. Un texte complet de projet de charte sera rédigé d'ici là, présentant les indicateurs de suivi pour toutes les phases. Le texte sera transmis aux partenaires une semaine avant la réunion. Cette réunion permettra de discuter du contenu du texte proposé afin de faire des remarques et de le compléter éventuellement. Le garant précise que le 26 mai aura lieu la présentation du pré-programme.

Mme GUGLIELMETTI, de la Direction des services de l'environnement et de l'assainissement au Conseil général du Val-de-Marne, s'interroge au sujet du pré-programme, ayant lu dans que la Comité syndical avait examiné le pré-programme. Qu'est-ce que cela signifie ?

Mr LABROUCHE explique que les élus ont examiné les éléments du pré-programme, sans avoir voté. A la fin du mois de juin, le Comité sera appelé à se prononcer sur le vote du lancement de la procédure de dialogue compétitif.

Le garant clôt la réunion en rappelant qu'une réunion d'information du public est prévue dans le cahier de la concertation. Celle de décembre ayant été annulée, le comité de coordination (composé de Mr FOURNET, Mr BERTON, Mr STAEMPFLER et le garant, Mme CONNAN ne faisant plus partie de ce comité du fait du retrait du collectif 3R de la concertation) est chargé d'ajuster le calendrier de la concertation. Ils sont actuellement en discussion sur une date éventuelle de réunion publique. La date du 26 mai avait été envisagée, mais elle est finalement jugée trop proche.

Prochaine échéance : 19 mai 2011, deuxième atelier sur la Charte de qualité environnementale - 17h30, salle de réunion du SYCTOM, centre Ivry Paris XIII, 43 rue Bruneseau 75013 -
---